



## Refus des sols

---

### Gestion du refus des sols

## Table des matières

<b>1</b>	<b>OBJECTIF</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>GÉNÉRALITÉS</b> .....	<b>3</b>
2.1	SOMMATION DES SOLS.....	3
2.2	INTERRUPTION D'UN TRANSPORT.....	3
<b>3</b>	<b>CAS DE FIGURE</b> .....	<b>3</b>
3.1	CAS DE FIGURE 1 : REFUS D'UN BORDEREAU DE SUIVI PAR LE LIEU RÉCEPTEUR, SANS PESER LES SOLS .....	4
3.1.1	<i>Retour au terrain d'origine</i> .....	4
3.1.2	<i>Redirection vers un autre lieu récepteur</i> .....	4
3.2	CAS DE FIGURE 2 : REFUS D'UN CHARGEMENT APRÈS LA RÉCEPTION DU BORDEREAU DE SUIVI .....	5
3.2.1	<i>Retour au terrain d'origine</i> .....	5
3.2.2	<i>Redirection vers un autre lieu récepteur</i> .....	6
<b>4</b>	<b>SOUTIEN TECHNIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE (SAC)</b> .....	<b>7</b>

## 1 Objectif

Lorsqu'un bordereau de suivi est refusé, le système de traçabilité permet de lier le bordereau de suivi d'origine au ou aux subséquents, et ce, afin de conserver l'historique complet des déplacements du sol et d'avoir le décompte réel des volumes déplacés à partir du terrain d'origine. Les décomptes sont liés à la facturation des frais de service pour l'utilisation du système de traçabilité.

## 2 Généralités

Tous les sols dont le bordereau de suivi sera refusé par le lieu récepteur, devront être retournés au terrain d'origine ou redirigés vers un autre lieu récepteur.

### 2.1 Sommation des sols

Si le sol retourne au terrain d'origine et si le lieu récepteur a inscrit un poids au bordereau de suivi, la sommation des sols entrants et sortants sera ajustée. Dans le cas où le lieu récepteur n'a pas inscrit de poids, la sommation demeurera **inchangée**.

Si les sols sont redirigés vers un autre lieu récepteur et qu'un poids a été inscrit au système par le 1<sup>er</sup> lieu récepteur, celui-ci demeurera la référence pour la compilation des volumes de sols excavés, ainsi que pour la facturation.

### 2.2 Interruption d'un transport

Si un camion ne peut livrer les sols à cause d'une interruption du transport et que cela requiert le transfert des sols dans un autre camion, le lieu récepteur refusera le bordereau de suivi en indiquant comme raison **Autre** et ajoutera une note.

Pour donner suite au refus, le préposé au bordereau devra soit retourner les sols au terrain d'origine ou vers un lieu récepteur. Le gestionnaire de projet pourra se substituer au préposé au bordereau.

Si le transfert des sols fait en sorte que le nombre de bordereaux de suivi requis est supérieur, le préposé au bordereau ajoutera des bordereaux de suivi pour finaliser le transport des sols.

## 3 Cas de figure

Il y a deux cas de figure qui sont applicables au refus d'un bordereau de suivi :

- ✓ Cas de figure 1 : Refus d'un bordereau de suivi par le lieu récepteur, sans peser les sols.
- ✓ Cas de figure 2 : Refus d'un bordereau de suivi après la fermeture du bordereau de suivi (poids officiel).

### 3.1 Cas de figure 1 : Refus d'un bordereau de suivi par le lieu récepteur, sans peser les sols

Le lieu récepteur va accéder au bordereau de suivi et au bas de la page cliquer sur le bouton **Refuser le chargement**. Le préposé au bordereau va recevoir une alerte et devra prendre les mesures appropriées pour assurer le retour des sols au terrain d'origine ou rediriger le camion vers un autre lieu récepteur.

#### 3.1.1 Retour au terrain d'origine

- i. Le préposé au bordereau sélectionnera le bordereau de suivi refusé. Le bordereau de suivi s'ouvrira;
- ii. Au bas de la page, il devra cliquer sur le bouton **Sols retournés au terrain d'origine**, ce qui activera la création d'un nouveau bordereau de suivi;
- iii. La mention et la raison inscrites par le lieu récepteur se dupliqueront sur le nouveau bordereau;
- iv. Le système inversera les coordonnées du terrain d'origine et du lieu récepteur;
- v. Les informations du transporteur demeureront les mêmes;
  - i. Le type de contaminant et la plage de contamination demeureront les mêmes;
  - ii. Pour la réception du camion au terrain d'origine, le préposé au bordereau devra sélectionner le bordereau de suivi **En route**
- iii. Au bas de la page, il devra cliquer sur le bouton **Procéder à la réception**;
- iv. Le préposé au bordereau devra cocher la case de confirmation;
- v. Le préposé au bordereau devra cliquer sur le bouton **Enregistrer et signer**. Le camion pourra alors retourner au terrain d'origine;
- vi. Aucun poids n'ayant été confirmé, aucuns frais de traçabilité ne seront appliqués;
- vii. Aucun poids n'ayant été confirmé, la compilation des sols au projet demeurera inchangée.

#### 3.1.2 Redirection vers un autre lieu récepteur

- i. Le préposé au bordereau sélectionnera le bordereau de suivi refusé. Le bordereau de suivi s'ouvrira;
- ii. Au bas de la page, il devra cliquer sur le bouton **Sols redirigés à un autre lieu récepteur**, ce qui activera la création d'un nouveau bordereau de suivi;
- iii. La mention et la raison inscrite par le lieu récepteur se dupliqueront sur le nouveau bordereau;
- iv. Le système inscrira automatiquement le 1<sup>er</sup> lieu récepteur comme site de départ;
- v. Le préposé au bordereau sélectionnera un nouveau lieu récepteur, préalablement référencé au projet;
- vi. Il devra remplir les champs suivants, lorsque requis, soit le numéro d'échantillon et le numéro d'autorisation;
- vii. Les informations du transporteur demeureront les mêmes;
- viii. Le type de contaminants et la plage de contamination demeureront les mêmes;
- ix. Le préposé au bordereau devra cocher la case de confirmation;
- vi. Le préposé au bordereau devra cliquer sur le bouton **Enregistrer et signer**; le camion pourra alors se diriger vers le nouveau lieu récepteur;
- x. Le poids inscrit au 2<sup>e</sup> lieu récepteur servira à la compilation des volumes de sols et la facturation.

## 3.2 Cas de figure 2 : Refus d'un chargement après la réception du bordereau de suivi

Le lieu récepteur va réceptionner le bordereau de suivi. Par la suite, il va déceler une non-conformité. Le lieu récepteur va accéder au bordereau de suivi avec le statut **Sols Reçus** et au bas de la page cliquer sur le bouton **Refuser le chargement**.

Le préposé au bordereau recevra une alerte et devra prendre les mesures pour le retour des sols au terrain d'origine ou rediriger le camion vers un autre lieu récepteur.

Si le retour ou la redirection des sols fait en sorte que le nombre de camions requis est supérieur, le préposé au bordereau pourra créer le nombre de bordereaux de suivi requis pour finaliser le transport des sols. Ceux-ci seront liés automatiquement au bordereau de suivi initial, sauf pour les bordereaux de suivi additionnels. Le propriétaire pourra inscrire une note au besoin.

Si le nombre de bordereaux de suivi requis est inférieur pour la sortie des sols, les bordereaux de suivi vont conserver le statut **Refusé**. Aucun nouveau bordereau de suivi n'y sera associé.

### 3.2.1 Retour au terrain d'origine

- viii. Le préposé au bordereau sélectionnera le bordereau de suivi refusé. Le bordereau de suivi s'ouvrira;
- ix. Au bas de la page, il devra cliquer sur le bouton **Sols retournés au terrain d'origine**, ce qui activera la création d'un nouveau bordereau de suivi;
- vii. La mention et la raison inscrite par le lieu récepteur se dupliqueront sur le nouveau bordereau;
- viii. Le système inversera les coordonnées du terrain d'origine et du lieu récepteur;
- ix. Les informations du nouveau transporteur devront être inscrites au nouveau bordereau de suivi;
- x. Le type de contaminants sera modifié par le propriétaire ainsi que la plage de contamination en fonction des résultats d'analyses, si applicables;
- xi. Le préposé au bordereau devra cocher la case de confirmation;
- xii. Le préposé au bordereau devra cliquer sur le bouton **Enregistrer et signer**; le camion pourra alors retourner au terrain d'origine;
- xiii. Pour la réception du camion au terrain d'origine, le préposé au bordereau sélectionnera le bordereau de suivi **En route**;
- xiv. Au bas de la page, il devra cliquer sur le bouton **Procéder à la réception**;
- xv. Le préposé au bordereau inscrira le ou les numéros d'immatriculation;
- xvi. Le préposé au bordereau devra cocher la case de confirmation;
- xvii. Le préposé au bordereau devra cliquer sur le bouton **Enregistrer et signer**;
- xviii. La compilation des sols au projet sera ajustée en fonction du poids inscrit par le lieu récepteur au 1<sup>er</sup> bordereau de suivi;
- xix. Le poids facturé sera celui inscrit au bordereau initial. Le poids inscrit au bordereau de retour sera crédité.

### 3.2.2 Redirection vers un autre lieu récepteur

- i. Le préposé au bordereau sélectionnera le bordereau de suivi refusé. Le bordereau de suivi s'ouvrira;
- ii. Au bas de la page, il cliquera sur le bouton **Sols redirigés à un autre lieu récepteur**, ce qui activera la création d'un nouveau bordereau de suivi;
- iii. La mention et la raison inscrite par le lieu récepteur se dupliqueront sur le nouveau bordereau;
- iv. Le système inscrira automatiquement le 1<sup>er</sup> lieu récepteur comme site de départ;
- v. Le préposé au bordereau devra sélectionner un nouveau lieu récepteur, préalablement référencé au projet;
- vi. Il devra remplir les champs suivants, lorsque requis, soit le numéro d'échantillon et le numéro d'autorisation;
- vii. Les informations du nouveau transporteur devront être inscrites au nouveau bordereau;
- viii. Le type de contaminants ainsi que la plage de contamination pourront être modifiés en fonction des nouveaux résultats d'analyses, si applicable;
- ix. Le préposé au bordereau devra cocher la case de confirmation;
- xx. Le préposé au bordereau devra cliquer sur le bouton **Enregistrer et signer**; le camion pourra alors se diriger vers le nouveau lieu récepteur;
- x. Le 2<sup>e</sup> lieu récepteur recevra le sol et inscrira les informations obligatoires pour réceptionner le bordereau de suivi;
- xi. Le poids inscrit au 2<sup>e</sup> lieu récepteur ne sera pas comptabilisé ni facturé;
- xii. La compilation des sols au projet demeurera inchangée, aucun retour de sols n'ayant été effectué.

## 4 Soutien technique et Service à la clientèle (SAC)

Vous avez des questions concernant l'utilisation de Traces Québec ou vous éprouvez des difficultés techniques lors de son utilisation?

Nous vous invitons à communiquer avec un agent du Service à la clientèle d'Attestra aux coordonnées suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés)

Téléphone : 450 677-1757

Téléphone sans frais : 1 866 270-4319

Télécopieur : 1 866 473-4033

Courriel : [soutiensolscontamines@attestra.com](mailto:soutiensolscontamines@attestra.com)

Vous éprouvez des difficultés qui vous empêchent de procéder au transport de vos sols contaminés excavés en dehors des heures d'ouverture du Service à la clientèle et avez besoin d'une assistance immédiate?

**Un service de soutien téléphonique pour les questions techniques urgentes est également offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

Pour rejoindre notre soutien technique téléphonique d'urgence :

- En dehors des heures d'ouverture du Service à la clientèle, téléphonez au : 1 866 270-4319.
- Suivez les instructions téléphoniques : si votre appel ne requiert pas une assistance immédiate, laissez un message et un membre du Service à la clientèle vous contactera durant nos heures d'ouverture.
- Pour les demandes urgentes demandant une assistance immédiate, vous serez transféré directement à l'agent qui est de garde. Dans l'éventualité où l'agent serait au même moment déjà en contact avec un autre utilisateur, laissez un message et on vous recontactera le plus rapidement possible.